

RESULTATS ANNUELS 2018 : ACCORD MAJEUR AVEC ASTRAZENECA APPUYANT LA TRANSITION VERS UNE SOCIETE DE BIOTECHNOLOGIES INTEGREE ET DONNEES PROMETTEUSES POUR LES PROGRAMMES PRINCIPAUX

- *La trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers* s'élèvent à 202,7m€ (millions d'euros) au 31 décembre 2018 (176,6m€ en 2017)*
 - *Les produits opérationnels s'élèvent à 94,0m€ (36,2m€ en 2017)*
 - *Les charges opérationnelles s'élèvent à 87,7m€ (76,0m€ en 2017), dont 79% consacrés à la recherche et au développement*
- *L'accord majeur signé avec AstraZeneca accélère la transformation d'Innate Pharma en une société de biotechnologies intégrée et valide la plateforme de recherche innovante d'Innate*
 - *L'acquisition de Lumoxiti est le premier pas dans la construction d'une franchise dans les maladies rares d'hémato-oncologie, complémentaire avec le candidat propriétaire IPH4102*
 - *AstraZeneca a obtenu l'intégralité des droits en oncologie de monalizumab et a étendu la collaboration à une option sur IPH5201 et quatre molécules précliniques*
 - *Les flux de trésorerie nets liés à l'opération s'élèvent à 192m\$***
- *Des données cliniques prometteuses soutiennent l'avancement du développement des deux candidats les plus avancés, monalizumab et IPH4102*
- *Le renforcement de l'équipe commerciale et l'expansion de la présence aux États-Unis en nommant des professionnels chevronnés du secteur, Jennifer Butler, en tant que Directeur Général de la filiale américaine, et Hélène Arditti, en tant que Conseiller stratégique en charge de la commercialisation auprès du Comité Exécutif*

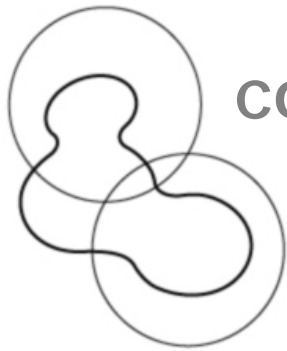
Marseille, le 20 mars 2019 – 07h00 CET

Innate Pharma (« la Société » - Euronext Paris : FR0010331421 – IPH) annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés au 31 décembre 2018. Les comptes consolidés sont joints au présent communiqué.

« 2018 a été une année remarquable pour Innate Pharma. D'une part, nos deux programmes cliniques les plus avancés, monalizumab and IPH4102, ont montré une activité prometteuse dans leurs indications principales. D'autre part, l'accord avec AstraZeneca nous fait changer de dimension. Il valide non seulement le caractère innovant de notre recherche, notre expertise en développement clinique mais aussi, il accélère notre transformation en une société de biotechnologies intégrées, » commente **Mondher Mahjoubi, Président du Directoire**

* Incluant les actifs financiers courants et non courants

** Dont 118m\$ dénoués au 31 décembre 2018 et 74m\$ dénoués en janvier 2019, correspondants aux paiements liés à l'opération avec AstraZeneca, nets de l'acquisition de Lumoxiti



d'Innate Pharma. « *L'acquisition de Lumoxiti, approuvé par la FDA en troisième ligne de traitement de la leucémie à tricholeucocytes, est complémentaire avec notre portefeuille propriétaire. L'infrastructure commerciale prévue nous permettra de tirer profit de potentiels produits futurs tels qu'IPH4102. Nous sommes ravis d'accueillir Jennifer Butler au sein de notre équipe de management en tant que Directeur Général de notre filiale américaine. Elle mènera la stratégie, les opérations et le recrutement de nouveaux talents aux États-Unis. En 2019, nous nous consacrerons à l'exécution d'une transition commerciale fluide, à étendre notre présence aux États-Unis et continuer à avoir à disposition les ressources financières nécessaires pour investir dans notre science et découvrir et développer des médicaments d'oncologie innovants pour les patients.* »

Une conférence téléphonique se tiendra aujourd'hui à 14h00

à laquelle participent Mondher Mahjoubi, Président du Directoire, Laure-Hélène Mercier, Directeur financier, Pierre Dodion, Directeur médical et Jennifer Butler, Directeur de la filiale américaine

aux numéros suivants :

France et International : +33 (0)1 72 72 74 03 États-Unis : +1 646 722 4916

Code PIN : 45649727#

La présentation sera mise à disposition sur le site internet de la Société 30 minutes avant le début de la conférence.

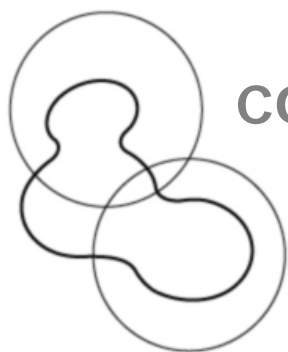
Vous pourrez réécouter la conférence sur le site web d'Innate Pharma.

Principaux éléments financiers 2018 :

Les éléments clefs[†] sont les suivants :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers s'élevant à 202,7m€ (million euros) au 31 décembre 2018 (176,6m€ au 31 décembre 2017), incluant les instruments financiers non courants (35,2m€). Ce montant inclut l'encaissement de 102,9m€ correspondant à une partie des sommes dues par AstraZeneca au titre des accords signés en octobre 2018.
 - À la même date, les dettes financières s'élevaient à 4,5m€ (5,9m€ au 31 décembre 2017).
- Des produits opérationnels s'élevant à 94,0m€ (36,2m€ en 2017) provenant des accords de collaboration et de licence (79,9m€) et du crédit d'impôt recherche (13,5m€).
 - Les revenus des accords de collaboration et de licence correspondent principalement à l'étalement comptable du paiement initial de 250m\$ reçu en 2015 suite à l'accord signé avec AstraZeneca en avril 2015 et du paiement complémentaire de 100m\$ résultant de la levée d'option en octobre 2018 (61,5m€ et 24,5m€ pour 2018 et 2017 respectivement) et à l'étalement comptable du paiement de 50m\$ relatif à l'accord avec AstraZeneca sur IPH5201 signé en octobre 2018.

[†] Les éléments au 31 décembre 2018 sont comparés à ceux du 31 décembre 2017, non audités, retraités de l'impact de l'adoption d'IFRS 9 et 15, normes qui n'étaient pas en vigueur à la clôture 2017.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

- Des charges opérationnelles s'élevant à 87,7m€ (76,0m€ en 2017), dont 79% consacrés à la recherche et au développement. La variation du poste de dépenses de recherche et développement résulte de la progression des programmes précliniques et cliniques ainsi que du développement de la Société.
- La charge nette provenant d'accords de distribution s'élève à 1,1m€ et résulte du lancement du Lumoxiti aux Etats-Unis.
- Une perte financière s'élevant à €2,4m.
- En conséquence des variations mentionnées ci-dessus, un bénéfice net 2018 s'élevant à 3,0m€ (contre une perte nette de 48,4m€ en 2017).

Le tableau suivant résume les comptes annuels établis conformément aux normes IFRS pour l'année fiscale 2018, incluant l'information comparative avec 2017 :

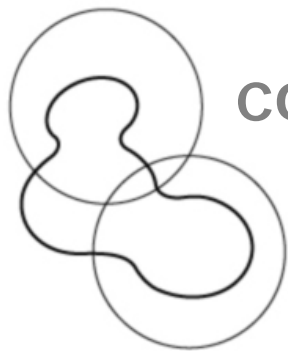
En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité [†]	31 décembre 2017
Produits opérationnels	93 952	36 221	44 033
Dépenses de recherche et développement	(69 555)	(58 962)	(67 000)
Frais généraux	(18 142)	(17 015)	(17 015)
Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution	(1 109)	-	-
Résultat opérationnel / (perte)	5 146	(39 756)	(39 983)
Produits (charges) financiers, net	(2 427)	(1 609)	(8 034)
Charge d'impôt sur le résultat	333	(368)	(368)
Résultat net de l'exercice	3 049	(41 733)	(48 385)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) [§]	58 777	54 352	54 352
Résultat net par action	0,05	(0,77)	(0,89)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité	31 décembre 2017
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers**	202 712	176 578	176 578

[†] La Société a opté pour l'approche cumulative. Cette colonne ne fait pas partie des comptes consolidés au 31 décembre 2018, ceux-ci présentant l'impact de la première application des normes IFRS 15 et IFRS 9 dans la « Note sur le changement de norme comptable au cours de la période » de l'annexe. Néanmoins, la Société disposant des informations nécessaires à cet effet, elle présente les postes retraités d'IFRS 15 afin de permettre un comparatif à référentiels comparables. Tous les commentaires ci-dessous se réfèrent aux chiffres 2017 retraités.

[§] La hausse du nombre moyen pondéré d'actions résulte principalement de l'émission de 6 260 500 actions au bénéfice d'AstraZeneca dans le cadre de l'accord signé en octobre 2018.

** Courant et non courant.



En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité [†]	31 décembre 2017
Total de l'actif	451 216	258 121	255 023
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	167 240	99 444	85 956
Total passifs financiers	4 522	5 864	5 864

Événements postérieurs à la clôture

- La situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers au 31 janvier 2019 s'élève à 256,6m€ suite aux paiements définitifs reçus de et payés à AstraZeneca dans le cadre des accords signés en octobre 2018. Ce montant inclut les instruments financiers non courants (35,2m€).

Avancées du portefeuille de candidats médicaments :

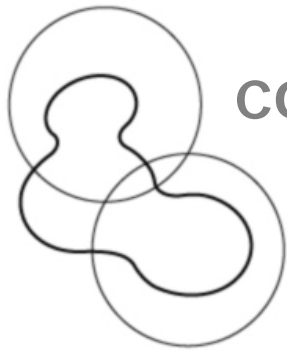
Lumoxiti (cytotoxine ciblant CD22) :

Lumoxiti est une cytotoxine ciblant CD22 et un traitement « first-in-class » approuvé aux États-Unis chez les adultes présentant une leucémie à tricholeucocytes (« LT ») en rechute ou réfractaire ayant reçu au moins deux lignes de traitements systémiques, dont des analogues de nucléosides puriques. Chaque année, environ 1 000 nouveaux cas de LT sont diagnostiqués aux États-Unis, dont une partie sera éligible à Lumoxiti. Lumoxiti a été approuvé par la FDA le 13 septembre 2018.

- Innate a pris en licence les droits commerciaux aux États-Unis et en Europe du traitement pour la LT, marquant ainsi le premier pas dans la stratégie d'Innate Pharma de devenir une société de biotechnologies intégrée.
- Innate et AstraZeneca ont mis en place une collaboration à étapes pour la transition des opérations pour Lumoxiti, AstraZeneca étant responsable de tous les aspects de commercialisation aux États-Unis jusqu'à mi-2020 au plus tard, une transition plus rapide étant possible. En novembre 2018, AstraZeneca a démarré la commercialisation de Lumoxiti aux États-Unis. Avec le soutien d'AstraZeneca, Innate assurera le développement et la commercialisation de Lumoxiti en Europe, sous réserve de son approbation.
- Selon les termes de l'accord, AstraZeneca a reçu un paiement initial de 50 millions de dollars pour Lumoxiti (payés en janvier 2019) et est éligible à des paiements futurs s'élevant jusqu'à 25m\$ liés à l'atteinte d'étapes commerciales et réglementaires. Innate remboursera les coûts engagés par AstraZeneca avec un partage des coûts en 2019 et reconnaîtra les profits (pertes).

IPH4102 (anticorps anti-KIR3DL2) :

IPH4102 est un anticorps humanisé « first-in-class » induisant la cytotoxicité, ciblant KIR3DL2 et visant à détruire les cellules de lymphomes T. Les lymphomes T sont un ensemble de lymphomes des lymphocytes T pour lesquels il existe peu d'options thérapeutique dans les stades avancés de la maladie et dont le pronostic est défavorable



- En janvier 2019, la Food and Drug Administration (FDA), l'agence réglementaire des médicaments américaine, a accordé le statut « Fast Track » à IPH4102 pour le traitement de patients présentant un syndrome de Sézary (SS) en rechute ou réfractaire. Avant la désignation Fast Track, IPH4102 a déjà reçu le statut de médicament orphelin dans l'Union Européenne et aux États-Unis pour le traitement des LTC.
- Le statut « Fast track » a été attribué sur base des résultats préliminaires de l'essai Phase I, comprenant une escalade de dose et une extension de cohorte, évaluant IPH4102 dans les LTC avancés (n=44). Au 15 octobre 2018, les données du sous-groupe des 35 patients atteints d'un SS révélaient une activité clinique élevée, avec un taux de réponse de 42,9%, une durée médiane de réponse de 13,8 mois et une médiane de survie sans progression de 11,7 mois. Le taux de réponse était plus élevé (n=28, 53,6%) chez les patients dont l'examen anatomopathologique ne met pas en évidence de transformation histologique à grandes cellules (large cell transformation, LCT)^{††}. L'activité clinique était associée à une amélioration substantielle de la qualité de vie telle que mesurée par les scores « SkinDex29 » et « Pruritus Visual Analog Scale » (VAS). IPH4102 a montré un profil de tolérance favorable, en concordance avec les observations précédentes. Les données du sous-groupe des 35 patients ont fait l'objet d'une présentation orale au congrès annuel de l'ASH 2018.
- Innate Pharma prévoit l'initiation d'une étude de Phase II internationale (« TELLOMAK »), dans différents sous-types de lymphomes de type T, au premier semestre 2019. TELLOMAK est une étude de Phase II internationale, ouverte, multi-cohorte étendant l'évaluation de l'efficacité d'IPH4102 dans des populations de patients plus larges, exprimant KIR3DL2, dont le LTP. Il est prévu de recruter jusqu'à 250 patients dans TELLOMAK. IPH4102 y est testé en monothérapie chez des patients présentant un syndrome de Sézary ou un Mycosis Fongoïde (MF — environ 150 patients) et en combinaison avec la chimiothérapie standard (gemcitabine et oxaliplatine) chez des patients présentant un LTP. Chez les patients présentant un MF ou un LTP, l'étude est conçue pour évaluer le bénéfice d'IPH4102 en fonction de l'expression de KIR3DL2.

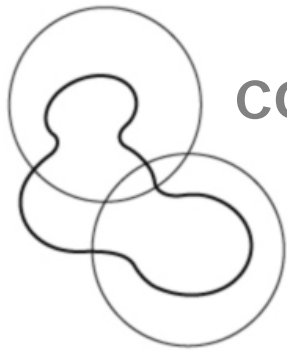
IPH5401 (anticorps anti-C5aR) :

IPH5401 est un anticorps humain « first-in-class » bloquant la liaison de C5a au récepteur C5aR, sur les MDSC et les neutrophiles.

- En janvier 2018, la Société est entrée dans un accord de collaboration clinique non-exclusif avec AstraZeneca pour accélérer les activités de développement d'IPH5401 en combinaison avec des anti-PD-1/L1.
- En septembre 2018, un essai de Phase I trial évaluant IPH5401 et durvalumab des patients présentant différentes tumeurs solides (STELLAR-001^{††}) a démarré et le premier patient a été recruté. Cet essai est une étude de Phase I multicentrique,

^{††} La transformation histologique à grandes cellules est présente chez approximativement 10% des patients présentant un syndrome de Sézary (Talpur, CLML 2016). Elle est associée à un pronostic plus défavorable avec une survie plus courte.

^{††} STELLAR = Selective blocking of complement receptor C5AR to boost immune response and improve cancer outcomes (blocage sélectif du récepteur de la cascade du complément C5AR pour stimuler la réponse immunitaire et améliorer les traitements des cancers).



ouverte, comprenant une escalade de dose et une extension de cohorte, évaluant la sécurité, la tolérance et l'activité anti-tumorale de la combinaison d'IPH5401 avec durvalumab chez des patients présentant différentes tumeurs solides, dont des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules avec une résistance secondaire à des traitements d'immuno-oncologie ou d'un hépatocarcinome n'ayant jamais reçu de traitements d'immuno-oncologie.

Monalizumab (anticorps anti-NKG2A), en partenariat avec AstraZeneca :

Monalizumab est un anticorps inhibiteur de point de contrôle immunitaire (IPCI) « first-in-class », ciblant les récepteurs NKG2A exprimés sur les lymphocytes cytotoxiques NK et T CD8 infiltrés dans la tumeur. Cet anticorps monoclonal est actuellement testé dans un programme exploratoire d'essais cliniques de Phase II en combinaisons dans différentes indications de cancers.

En octobre 2018, comme prévu dans l'accord signé en 2015, AstraZeneca a exercé son option pour obtenir la totalité des droits en oncologie de monalizumab, déclenchant un paiement de 100 millions de dollars en janvier 2019. AstraZeneca paiera 100 millions de dollars supplémentaires au démarrage potentiel du premier essai de Phase III.

- **monalizumab et cetuximab :**

Durant l'année, Innate Pharma a présenté des données issues de l'expansion de cohorte en cours de l'essai de Phase I/II évaluant la tolérance et l'efficacité de la combinaison de monalizumab et cetuximab (anti-EGFR) chez des patients atteints d'un carcinome épidermoïde de la tête et du cou en rechute ou métastatique au congrès annuel de l'ACR, ainsi qu'une mise à jour sur l'échantillon complet des patients recrutés au congrès de l'ESMO.

Au 31 août 2018, 40 patients présentant un cancer de la tête et du cou en rechute et/ou métastatique étaient évaluable pour la tolérance et l'efficacité. Dans l'étude évaluant la combinaison de monalizumab avec cetuximab, le taux de réponse globale était de 27,5% (selon les critères RECIST) dont une réponse complète confirmée (2,5%) et dix réponses partielles (25%). Le taux de contrôle de la maladie à 24 semaines était de 35%. Les médianes de survie sans progression et de survie globale ont respectivement atteint 5,0 et 10,3 mois. De plus, il y a eu 3 répondants (18%) parmi les 17 patients ayant précédemment reçu un traitement anti-PD-1/L1.

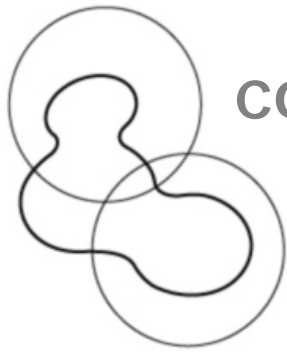
En novembre 2018, Innate Pharma a présenté des analyses exploratoires de sous-groupes et des données translationnelles préliminaires issues de cette étude de Phase II à la conférence annuelle de la SITC^{SS} 2018.

L'ensemble de ces données soutiennent l'avancement du programme clinique, en commençant par le recrutement d'une cohorte de patients additionnelle ayant à la fois reçu un régime à base de sels de platine et un traitement anti-PD-1/L1. Le recrutement de la cohorte d'expansion est en cours.

- **monalizumab et durvalumab :**

En juin 2018, les données cliniques préliminaires mises à jour au 23 avril 2018 concernent l'extension de cohorte chez des patients présentant un cancer colorectal de

^{SS} SITC : Society for Immunotherapy of Cancer



type microsatellite-stable et ont été présentées à l'ASCO. Quarante patients étaient évaluable pour la tolérance et trente-neuf pour l'efficacité. Trente-cinq patients (88%) avaient reçu au moins deux lignes de traitements antérieurs pour une maladie en rechute et/ou métastatique. Les données d'efficacité montrent un taux de réponse global (ORR) de 8%, des réponses partielles confirmées chez trois patients (8%) et une maladie stable chez onze patients (28%), dont trois patients en maladie stable avec une réduction de la tumeur et qui ont reçu le traitement plus de 200 jours. À la date des données, la médiane de durée de réponse était de 16,1 semaines. Les données montrent un taux de contrôle de la maladie de 31% à seize semaines.

Ces données ont incité AstraZeneca à étendre l'étude pour y inclure des cohortes additionnelles exploreront la tolérance et l'efficacité de la combinaison de monalizumab, durvalumab et du standard de traitement, chez des patients moins pré-traités.

En octobre, des données translationnelles issues de l'étude de Phase I ont été présentées au congrès de l'ESMO*** par AstraZeneca.

IPH5201 (anticorps anti-CD39) et IPH5301 (anticorps anti-CD73) :

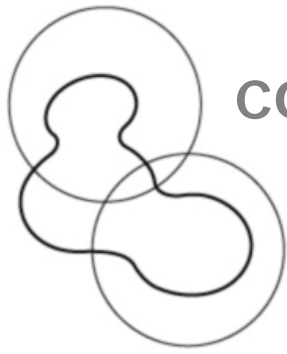
CD39 et CD73 sont des enzymes extracellulaires membranaires exprimées à la fois sur les lymphocytes T régulateurs et sur les cellules tumorales. Ils jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre d'une immunosuppression par la voie dégradant l'adénosine triphosphate (ATP) en adénosine. Le ciblage de CD39 et CD73 pourrait promouvoir une réponse immunitaire anti-tumorale dans un grand nombre de tumeurs.

- Au cours du premier semestre 2018, les candidats-médicaments de chaque programme ont été choisis.
- En avril 2018, des données précliniques soutenant le développement d'IPH5201 et d'IPH5301 ont été présentées au congrès annuel de l'AACR. Ils pourraient être autrement associés à de la chimiothérapie ou des inhibiteurs de points de contrôle.
- En octobre 2018, AstraZeneca est entré dans une collaboration de développement comprenant une option pour un co-développement et une co-commercialisation avec Innate pour IPH5201. AstraZeneca a versé à Innate un paiement initial de 50 millions de dollars. Innate est également éligible à un paiement à l'exercice de l'option, des paiements d'étape et des redevances sur les ventes. Innate aura la possibilité d'une co-promotion et d'un partage des profits en Europe. Innate anticipe qu'une demande d'autorisation de pratiquer des essais cliniques (IND) soit déposé au second semestre 2019.
- Innate continue à faire progresser IPH5301 et anticipe le dépôt d'un IND au premier semestre 2020.

Programmes précliniques

Dans le cadre de l'accord signé en octobre 2018, AstraZeneca a versé à un paiement initial global de 20 millions de dollars à Innate pour l'option de licence exclusive sur quatre produits au stade préclinique du portefeuille d'Innate. Les cibles n'ont pas été rendues publiques. Ces options pourront être exercées avant l'atteinte du stade de développement clinique,

*** ESMO : European Society of Medical Oncology



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

déclenchant le paiement de l'exercice de l'option. Innate aura un droit de co-promotion pour un partage des profits en Europe.

Enfin, en 2018, la Société a continué de faire progresser son portefeuille de candidats précliniques et ses technologies innovantes.

Corporate :

- En octobre 2018, la Société a signé un accord multi-termes avec AstraZeneca. Cet accord élargit la collaboration existante, visant à accélérer le développement du portefeuille en oncologie de chacune des parties et à donner plus rapidement accès aux patients à de nouvelles options thérapeutiques. Selon les termes de l'accord, Innate Pharma a pris en licence les droits commerciaux aux États-Unis et en Europe de Lumoxiti, un traitement contre la LT développé par AstraZeneca et récemment approuvé par la FDA pour un paiement initial de 50m\$. AstraZeneca a obtenu l'intégralité des droits en oncologie de monalizumab en exerçant son option pour un montant de 100m\$, option prévue dans l'accord initial annoncé en 2015. AstraZeneca a obtenu des options sur IPH5201, un anticorps ciblant CD39 incluant un paiement initial de 50m\$, ainsi que sur quatre autres produits au stade préclinique du portefeuille d'Innate, dont les cibles n'ont pas été révélées, pour un paiement initial global de 20m\$.

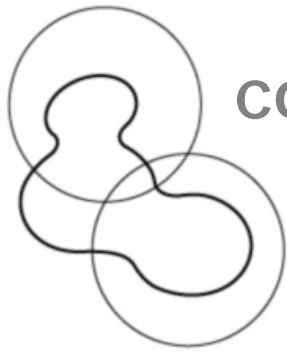
AstraZeneca est également entré au capital à hauteur de 9,8% par le biais de l'émission de 6 260 500 d'actions nouvelles au prix de 10€ par action.

[Plus de détails sur l'accord en suivant ce lien.](#)

- Au 31 Décembre 2018, l'effectif était de 195 salariés.
- Hélène Arditti a rejoint Innate en tant que Conseiller stratégique en commercialisation auprès du Comité exécutif. Mme Arditti amène avec elle une expérience de plus de 20 ans dans des fonctions commerciales, principalement en oncologie. Récemment, elle était Senior Vice-Président Franchise Uro-Oncologie. Précédemment, elle était Directeur Global Marketing Endocrinologie. Dans chacune de ces fonctions, Mme Arditti a mis en place, avec succès, le lancement mondial, la gestion du cycle de vie et les stratégies de business development de deux produits d'oncologie : Decapeptyl® et Cabometyx®. Mme Arditti relève directement de Mondher Mahjoubi, Président du Directoire.
- Guillaume Gimonet a également rejoint Innate en tant que Directeur Senior, Launch Excellence pour Lumoxiti. Il est responsable de la coordination du lancement de Lumoxiti entre les différentes fonctions de l'organisation et d'assurer une exécution fluide respectant les délais du projet. Récemment, il était Directeur international des programmes et, précédemment, Directeur international des lancements en Oncologie chez Ipsen, chez qui il a assuré le lancement accéléré de Cabometyx® dans le cancer du rein.
- Jérôme Tiollier a quitté son poste de Vice-président Exécutif, Directeur du Développement après 17 années passées chez Innate Pharma durant lesquelles il a grandement contribué au développement des activités pharmaceutiques de la Société.

Événements postérieurs à la clôture :

- En Mars 2019, la nomination de Jennifer Butler en tant que Vice-Président Exécutif et Directeur Général d'Innate Pharma US Inc. Cette nomination est effective au 11 mars



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

2019. Elle amène avec elle une expertise de 20 ans en marketing stratégique et leadership commercial dans diverses aires thérapeutiques. Mme Butler dirigera les activités d'Innate Pharma aux États-Unis, en se concentrant notamment sur la mise en place des activités commerciales de la Société sur le sol américain, pour soutenir la commercialisation de Lumoxiti®. En outre, elle participera également aux activités commerciales internationales ainsi qu'aux activités cliniques de la franchise intégrée en en hématologie-oncologie.

- En février 2019, Innate Pharma a annoncé que son Conseil de Surveillance a nommé Laure-Hélène Mercier, Vice-président Exécutif, Directeur Financier, en tant que membre du Directoire pour une période de trois ans. Le Conseil de Surveillance a également renouvelé les mandats de membres du Directoire de Mondher Mahjoubi, Président du Directoire et de Yannis Morel, Vice-président Exécutif, Stratégie Produits & Business Development, pour trois années supplémentaires. Depuis le 31 Janvier 2019, le Directoire est composé de trois membres nommés pour une période de trois ans.
- En outre, Odile Belzunce a été nommée au comité exécutif en tant que SVP Compliance and Portfolio Management en janvier 2019. Odile Belzunce a rejoint Innate Pharma en février 2005. Elle était Responsable Qualité pendant 10 ans avant de devenir Directeur de la Conformité. Durant sa carrière chez Innate, Odile Belzunce a contribué à la structuration des processus accompagnant la croissance de la Société dans le développement de son portefeuille et de ses activités.

À propos d'Innate Pharma :

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologies intégrée dédiée à l'amélioration du traitement des cancers grâce à des anticorps thérapeutiques innovants exploitant le système immunitaire.

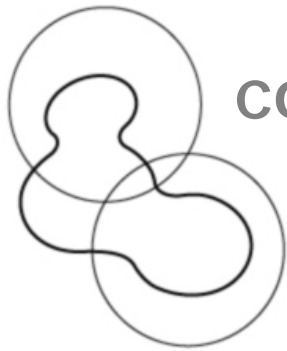
Le produit commercial d'Innate Pharma, Lumoxiti, pris en licence à AstraZeneca, a été approuvé par la FDA en septembre 2018. Lumoxiti est un produit d'oncologie « first-in-class » pour le traitement de la leucémie à tricholeucocytes (LT). Le large portefeuille d'anticorps d'Innate Pharma inclut plusieurs candidats « first-in-class » au stade clinique et préclinique dans des cancers où le besoin médical est important.

Innate Pharma est pionnière dans la découverte et le développement d'inhibiteurs de points de contrôle de l'immunité (IPCI ou checkpoint inhibitors) activant le système immunitaire, avec une expertise unique dans la biologie des cellules NK. Cette approche a permis à Innate Pharma de nouer des alliances avec des sociétés leaders de la biopharmacie comme Bristol-Myers Squibb, Novo Nordisk A/S, Sanofi ainsi qu'un partenariat multi-produits avec AstraZeneca.

Basée à Marseille, Innate Pharma est cotée en bourse sur Euronext Paris. Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com.

Informations pratiques :

Code ISIN	FR0010331421
Code mnémorique	IPH
LEI	9695002Y8420ZB8HJE29



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Disclaimer :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de Innate Pharma et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence déposé auprès de l'AMF et disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Innate Pharma (www.innate-pharma.com).

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Innate Pharma dans un quelconque pays.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Relations investisseurs

Innate Pharma

Dr. Markus Metzger / Danielle Spangler /

Jérôme Marino

Tel.: +33 (0)4 30 30 30 30

investors@innate-pharma.com

Contacts Presse

ATCG Partners (France)

Solène Moulin

Tél. : +33 (0)9 81 87 46 72

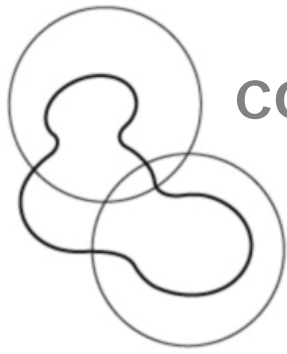
presse@atcg-partners.com

Consilium Strategic Communications (ROW)

Mary-Jane Elliott / Jessica Hodgson

Tel.: +44 (0)20 3709 5700

InnatePharma@consilium-comms.com



ANNEXE

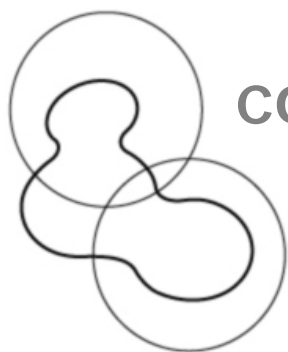
Innate Pharma SA

<p>Comptes consolidés Au 31 décembre 2018</p>
--

Le bilan, le compte de résultat ainsi que le tableau de flux de trésorerie sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins du dépôt du document de référence. Les états financiers au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Directoire le 19 mars 2019. Ils ont été revus par le Conseil de surveillance le 19 mars 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 mai 2019.

Le rapport financier annuel d'Innate Pharma, inclus dans le document de référence, sera mis à disposition au cours du deuxième trimestre 2019.



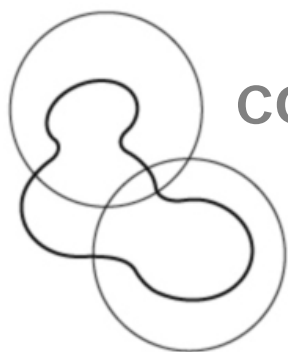
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Bilan (en milliers d'euros)

	Au 31 décembre	
	2018 ^{†††}	2017
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 314	99 367
Actifs financiers courants	15 217	16 743
Créances courantes	152 212	21 412
Total actif courant	319 643	137 521
Immobilisations incorporelles	84 529	46 192
Immobilisations corporelles	10 216	10 729
Actifs financiers non courants	35 181	60 469
Impôts différés actifs	1 561	-
Autres actifs non courants	86	111
Total actifs non courants	131 574	117 501
Total de l'actif	451 216	255 023
Passif		
Dettes opérationnelles	91 655	24 657
Dettes sur collaboration courantes	20 987	-
Passifs financiers courants	1 347	1 343
Produits constatés d'avance courants	82 096	47 909
Total passif courant	196 085	73 909
Dettes sur collaboration non courantes	10 669	0
Passifs financiers non courants	3 175	4 521-
Avantages au personnel	3 697	2 621
Produits constatés d'avance non courants	68 098	87 005
Provisions	690	1 012
Impôts différés passif	1 561	-
Total passif non courant	87 890	95 158
Capital social	3 197	2 880
Prime d'émission	299 932	234 874
Réserves et report à nouveau	(137 840)	(103 595)
Résultat de l'exercice	3 049	(48 385)
Autres réserves	1 099	180
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	167 240	85 956
Total du passif	451 216	255 023

^{†††} Innate Pharma a appliqué l'approche cumulative sans mesures de simplification autorisées par IFRS 15 et la méthode rétrospective pour l'application d'IFRS 9. Un rapprochement avec les comptes consolidés est présentée au chapitre 3, Partie 3.3, Note 2. A) 'Base de préparation', des comptes annuels consolidés, qui seront inclus dans le document de référence publié au cours du 2^e trimestre 2019.



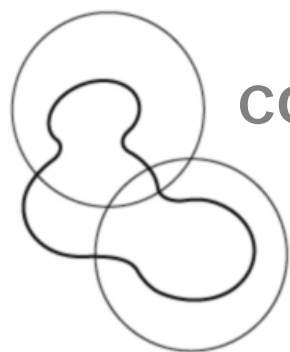
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Au 31 décembre	
	2018 ^{†††}	2017
Revenus des accords de collaboration et de licence	79 892	32 631
Financements publics de dépenses de recherche	14 060	11 402
Produits opérationnels	93 952	44 033
Recherche et développement	(69 555)	(67 000)
Frais généraux	(18 142)	(17 015)
Charges opérationnelles	(87 697)	(84 015)
Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution	(1 109)	-
Résultat opérationnel	5 146	(39 983)
Produits financiers	6 002	2 501
Charges financières	8 429	(10 535)
Résultat avant impôts sur le résultat	2 718	(48 016)
Charge d'impôt sur le résultat	333	(368)
Résultat net	3 049	(48 385)
Résultat par action revenant aux actionnaires de la Société :		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	58 777	54 352
(en € par action)		
- de base	0,05	(0,89)
- dilué	0,05	(0,89)

^{†††} Innate Pharma a appliqué l'approche cumulative sans mesures de simplification autorisées par IFRS 15 et la méthode rétrospective pour l'application d'IFRS 9. Un rapprochement avec les comptes consolidés est présentée au chapitre 3, Partie 3.3, Note 2. A) 'Base de préparation', des comptes annuels consolidés, qui seront inclus dans le document de référence publié au cours du 2^e trimestre 2019.

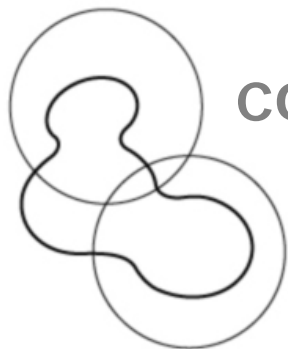


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	Au 31 décembre	
	2018	2017
Résultat de l'exercice	3 049	(48 385)
Amortissement et dépréciations, net	7 401	4 393
Provisions pour engagements sociaux	477	381
Provisions pour charges	(322)	877
Paievements en actions	2 707	9 829
Variation de provisions sur actifs financiers	3 786	(26)
Gains (pertes) de change sur instruments financiers	(1 341)	3 381
Variation des provisions d'intérêts sur instruments financiers	152	(204)
Produits sur actifs financiers	(1 445)	(1 442)
Intérêts nets payés	102	113
Marge brute d'autofinancement	14 566	(31 080)
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾	(60 584)	(16 980)
Impact d'IFRS 15	13 488	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(32 531)	(48 060)
Acquisition d'actifs corporels	(1 041)	(2 968)
Variation des dettes envers les fournisseurs d'immobilisations	168	4
Acquisitions d'actifs incorporels	(556)	(3 062)
Acquisitions d'actifs financiers courants	-	(2 543)
Acquisition d'actifs financiers non courants	-	(40 729)
Vente d'actifs corporels	22	50
Cessions des actifs financiers courants	2 704	5 646
Cessions d'actifs financiers non courants	21 513	11 895
Vente d'autres actifs immobilisés	25	-
Produits sur actifs financiers	1 445	1 442
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	24 279	(29 460)
Produits de l'exercice ou de la souscription d'instruments de capitaux	111	491
Augmentation de capital	62 557	-
Encaissements nouveaux emprunts	-	1 739
Remboursements d'emprunts ou de financements publics conditionnés	(1 343)	(1 202)
Intérêts nets payés	(102)	(113)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	61 222	915
Effet des variations de change	(26)	66
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	52 920	(76 539)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	99 367	175 906
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	152 314	99 367



Note sur le changement de norme comptable au cours de la période

Les normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » sont devenues obligatoires à compter du 1er janvier 2018.

- IFRS 15 remplace IAS 18 « Produits des activités ordinaires », modifie le traitement comptable du revenu relatif au contrat de co-développement et de commercialisation signé avec AstraZeneca en 2015. Selon IFRS 15, la part du co-financement par Innate Pharma des travaux de recherche et développement effectués par AstraZeneca n'est plus comptabilisée en frais de R&D mais déduit du montant du paiement reçu par Innate Pharma comptabilisé en revenu. Au bilan, cette part du co-financement est dorénavant comptabilisée comme une dette et non plus comme un produit constaté d'avance.

La Société a opté pour l'approche cumulative. Néanmoins, la Société disposant des informations nécessaires à cet effet, elle présente les postes retraités d'IFRS 15 afin de permettre un comparatif à référentiels comparables.

Tous les commentaires ci-dessous se réfèrent aux chiffres 2017 retraités.

- Concernant les instruments financiers, IFRS 9 impose, pour les actifs financiers non dérivés, un changement de nom des sous-catégories d'actifs financiers sans toutefois modifier les principes d'évaluation de ces actifs, qui restent soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Les modèles d'évaluation utilisés par Innate Pharma restent inchangés.

Produits opérationnels

Les produits opérationnels de la Société proviennent des revenus des accords de collaboration et de licence et du financement public de dépenses de recherche. Ils se sont élevés à 36,2 millions d'euros et 94,0 millions d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2018, selon la répartition suivante :

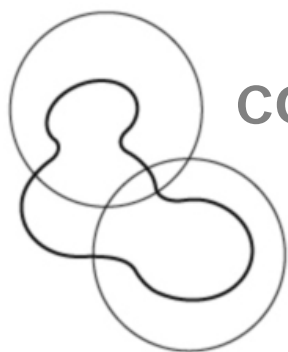
Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2018	2017 retraité	2017
Revenus des accords de collaboration et de licence	79 892	24 819	32 631
Financements publics de dépenses de recherche	14 060	11 402	11 402
Produits opérationnels	93 952	36 221	44 033

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence se sont élevés à 79,9 millions d'euros pour l'exercice 2018, contre 24,8 millions d'euros pour l'exercice 2017. Ces revenus proviennent essentiellement des accords signés avec AstraZeneca en avril 2015 et octobre 2018.

IPH2201 (monalizumab)

Le montant reconnu en chiffre d'affaires s'est élevé à 24,5 et 61,5 millions d'euros au titre des exercices 2017 et 2018. L'état d'avancement a été évalué sur la base des coûts reconnus par rapport aux coûts totaux engagés pour ces études. Au 31 décembre 2018, le montant non reconnu en chiffre d'affaires s'élève à 150,2 millions d'euros, dont 82,1 millions d'euros en « Produits constatés d'avance courants » et 68,1 millions d'euros en « Produits constatés d'avance non courants ».



IPH5201 (anti-CD39)

Le montant de ce paiement initial reconnu en chiffre d'affaires s'est élevé à 15,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2018. En plus de cet élément, la Société a refacturé des coûts de R&D à AstraZeneca. L'état d'avancement a été évalué sur la base des coûts reconnus par rapport aux coûts totaux engagés pour cette collaboration. Au 31 décembre 2018, le montant non reconnu en chiffre d'affaires s'élève à 27,9 millions d'euros, entièrement présenté en « Produits constatés d'avance courants ».

IPH5401 (anti-C5aR)

Le 30 janvier 2018, la Société a annoncé démarrage d'une collaboration Clinique avec AstraZeneca, le bras recherche et développement de molécules biologiques d'AstraZeneca. L'étude de Phase I/II (STELLAR-001) évaluera la tolérance et l'efficacité de durvalumab, un inhibiteur de point de contrôle anti-PD-L1, en combinaison avec l'anticorps monoclonal anti-C5aR en développement d'Innate, IPH5401, pour le traitement de patients présentant différentes tumeurs solides. Innate sera le sponsor de l'étude et les coûts seront répartis entre les deux partenaires.

Financements publics de dépenses de recherche

Le tableau suivant détaille ce poste pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2018 :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2018	2017
Crédit d'impôt recherche	13 527	11 041
Subventions françaises et étrangères	533	361
Financements publics de dépenses de recherche	14 060	11 402

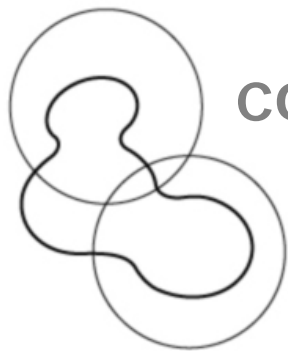
Le calcul du crédit d'impôt recherche correspond à 30% des dépenses éligibles de l'année civile.

Le tableau ci-dessous reprend le montant des dépenses (nettes de subventions) éligibles au titre des exercices clos au 31 décembre 2017 et 2018 :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2018	2017
Dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche	45 395	37 075
Avances remboursables et subventions reçues, nettes	(386)	(334)
Base de calcul du crédit d'impôt recherche	45 009	36 741

Les dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche augmentent de 23% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2017. La hausse des dépenses éligible en 2018 résulte principalement des charges de personnel et de la hausse de la dotation aux amortissements de l'actif incorporel anti-NKG2A. La prise en compte de la dotation aux amortissements de l'actif anti-NKG2A fait suite à la décision de la Cour administrative d'appel de Bordeaux d'inclure ce type de dépense dans le calcul (jugement du 16 mars 2016 confirmé par le Conseil d'Etat en décembre 2017).

Le crédit d'impôt recherche est normalement remboursé par l'État au cours du quatrième exercice suivant celui au titre duquel il a été déterminé, en l'absence d'imputation sur un montant d'impôt sur les sociétés exigible. Toutefois, depuis l'exercice 2011, les sociétés



répondant aux critères de PME communautaires sont éligibles au remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche. Le statut de PME communautaire est perdu lorsque les critères d'éligibilité sont dépassés sur deux exercices consécutifs. La Société répond aux critères de PME communautaire au 31 décembre 2018. Selon les estimations de la direction, ce statut pourrait être perdu à la fin de l'exercice 2019.

Pour les exercices 2017 et 2018, le produit relatif aux subventions concerne une subvention européenne dans le cadre du programme FP-7 et une subvention dans le cadre du programme FEDER. Il s'agit de subventions impactant son compte de résultat, par opposition aux avances remboursables n'impactant que son bilan et comptabilisées en dettes.

Analyse par fonction des charges opérationnelles

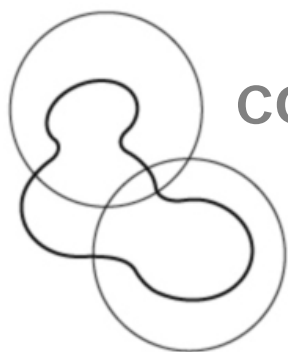
Le tableau ci-dessous analyse les charges opérationnelles par fonction pour les exercices clos au 31 décembre 2017 et 2018:

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2018	2017 retraité	2017
Dépenses de recherche et développement	(69 555)	(58 962)	(67 000)
Frais généraux	(18 142)	(17 015)	(17 015)
Charges opérationnelles nettes	(87 697)	(75 977)	(84 015)

Les dépenses de R&D comprennent essentiellement les frais de personnel affectés à la recherche et au développement (y compris le personnel affecté aux travaux menés dans le cadre des accords de collaboration et de licence), les coûts de sous-traitance, les achats de matériels (réactifs et autres consommables) et de produits pharmaceutiques.

Les dépenses de R&D se sont élevées respectivement à 59,0 millions d'euros et 69,6 millions d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2018. Ces dépenses ont représenté 79% des charges opérationnelles nettes pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2018. La hausse du poste entre 2017 et 2018 résulte essentiellement d'une augmentation des coûts de sous-traitance, en lien avec l'accroissement et l'avancement du portefeuille de programmes précliniques et cliniques et d'une hausse des effectifs.

Les frais généraux comprennent essentiellement les frais de personnel non affectés à la recherche et au développement ainsi que des coûts de prestations de services se rapportant à la gestion et au développement des affaires commerciales de la Société. Les frais généraux se sont élevés respectivement à 17,0 millions d'euros et 18,1 millions d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2018. Ces dépenses ont représenté 21% des charges opérationnelles nettes pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2018. La hausse du poste entre 2017 et 2018 résulte des honoraires supportés par la Société dans le cadre des accords signés avec AstraZeneca en octobre 2018.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Analyse par nature des charges opérationnelles

Le tableau ci-dessous analyse les charges opérationnelles par nature pour les exercices clos au 31 décembre 2017 et 2018 :

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2018	2017 retraité	2017
Autres achats et charges externes	(51 766)	(39 571)	(47 609)
Employee benefit other than share-based compensation	(19 121)	(15 163)	(15 163)
Paielements en actions	(2 707)	(9 985)	(9 985)
Amortissements et dépréciations	(7 402)	(4 396)	(4 396)
Achats consommés de matières, produits et fournitures	(3 820)	(4 287)	(4 287)
Coûts de propriété intellectuelle	(1 380)	(1 499)	(1 499)
Autres produits et charges, nets	(1 502)	(1 076)	(1 076)
Charges opérationnelles nettes	(87 697)	(75 977)	(84 015)

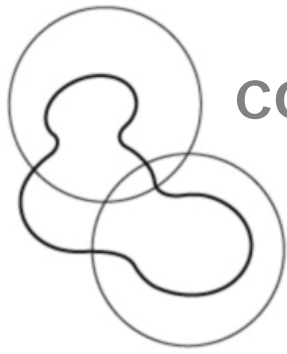
Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes ont représenté respectivement des montants de 47,6 millions d'euros et 51,7 millions d'euros au cours des exercices 2017 et 2018, avec les répartitions suivantes :

Year ended December 31 (in thousand euros)	2018	2017 retraité	2017
Sous-traitance	(42 327)	(29 958)	(37 996)
Honoraires non-scientifiques	(5 260)	(4 357)	(4 357)
Locations, maintenance et charges d'entretien	(1 968)	(1 781)	(1 781)
Frais de déplacements et de congrès	(992)	(1 294)	(1 294)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires	(349)	(845)	(845)
Marketing, communication et relations publiques	(518)	(649)	(649)
Jetons de présence	(212)	(205)	(205)
Autres	(140)	(313)	(482)
Autres achats et charges externes	(51 766)	(39 571)	(47 609)

Le poste de sous-traitance comprend essentiellement les coûts des études de recherche (financement de recherches externes, notamment académiques, développement du processus de fabrication, etc.), de développement préclinique (productions pilotes, études de tolérance et de pharmacologie, etc.) ou de développement clinique (administration des essais cliniques, etc.) sous-traitées à des tiers. La hausse du poste entre 2017 et 2018 (qui s'élève à 12,4 millions d'euros comparé aux chiffres de 2017) résulte essentiellement de l'accroissement et l'avancement du portefeuille de programmes précliniques et cliniques.

Les honoraires non-scientifiques concernent essentiellement les honoraires de commissariat aux comptes et d'audit, les honoraires versés à notre expert-comptable dans sa mission d'assistance comptable, fiscale et sociale, les frais d'avocats, les honoraires de conseil en



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

stratégie ou en développement des affaires commerciales ainsi que les honoraires liés aux recrutements. La hausse du poste entre 2017 et 2018 résulte des honoraires supportés par la Société dans le cadre des accords signés avec AstraZeneca en octobre 2018.

Le poste de locations, maintenance et charges d'entretien se compose essentiellement des frais de maintenance des matériels de laboratoire et du bâtiment.

Les frais de déplacements et de congrès concernent essentiellement les frais de déplacements du personnel ainsi que des frais de participation à des congrès, notamment des congrès scientifiques, médicaux, financiers et de développement des affaires commerciales.

Le poste de conseils et services scientifiques se compose essentiellement de frais facturés par des conseils extérieurs nous apportant leur concours dans la recherche et le développement de nos produits. Il s'agit également des honoraires versés aux membres de notre conseil scientifique.

Charges de personnel et paiements en actions

Les charges de personnel autres que les paiements en actions se sont élevées respectivement à 15,2 millions d'euros et 19,1 millions d'euros pour les exercices 2017 et 2018.

Ce poste comprend les salaires ainsi que les charges sociales supportées par la Société. Notre effectif moyen était de 171 personnes pour l'exercice 2017 et 193 personnes pour l'exercice 2018.

La proportion du personnel hors Comité exécutif affecté aux opérations de R&D par rapport au personnel total de la Société s'établit à 80% et 79% pour les exercices 2017 et 2018.

Le rapport charges de personnel (salaires et charges) sur effectif moyen (nombre moyen d'employés sur l'année) faisait ressortir un ratio annuel moyen de 88 et 99 milliers d'euros par employé pour les exercices 2017 et 2018. Cette hausse résulte des augmentations de salaire générale et individuelles, d'un pourcentage d'atteinte des objectifs collectifs servant de base au calcul du bonus collectif supérieur à l'année 2017 et d'un bonus exceptionnel versé suite aux accords signés avec AstraZeneca en octobre 2018.

Paiements en actions

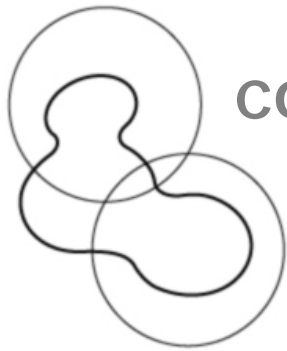
Les paiements en actions se sont élevés à respectivement 10,0 million d'euros et 2,7 millions d'euros pour les exercices 2017 et 2018.

En application d'IFRS 2, ces charges correspondent à la juste valeur des instruments de capitaux attribués aux dirigeants et aux salariés.

La charge reconnue en 2017 résulte des actions gratuites et actions gratuites de préférence émises en 2016 ainsi que de bons de souscription d'action émis en 2017. Le montant élevé de la charge reconnue en 2017 résulte des actions gratuites et actions gratuites de préférence émises dans le cadre du package de Mondher Mahjoubi.

Amortissements et dépréciations

Ces charges ont représenté respectivement un montant de 4,4 et 7,4 millions d'euros au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018. Cette variation résulte essentiellement de l'amortissement de l'actif incorporel anti-NKG2A (monalizumab). La charge d'amortissement relative à cet actif s'élève à 3,0 million d'euros pour l'exercice 2017 contre 4,8 millions d'euros



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

pour l'exercice 2018. L'amortissement des actifs Lumoxiti et anti-CD39 s'élève respectivement à 0,5 et 0,3 million d'euros (pas d'amortissement pour 2017).

Achats consommés de matières, produits et fournitures

Les achats consommés de matières, produits et fournitures ont représenté respectivement des montants de 4,3 millions d'euros et 3,8 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018.

Coûts de propriété intellectuelle

Ces coûts ont représenté un montant de respectivement 1,5 et 1,4 million d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018.

Il s'agit des coûts de dépôt et de défense de nos brevets (incluant les brevets dont nous avons acquis les droits auprès de tiers et dont nous assumons les coûts de dépôt et de défense en vertu des accords nous liant aux propriétaires) ainsi que des coûts de prise en option ou en licence d'éléments de propriété intellectuelle. L'application de la norme IAS 38, compte tenu du stade de maturité de la Société et des incertitudes existantes sur l'aboutissement de nos projets de R&D, nous conduit à reconnaître en charge de l'exercice l'intégralité des frais de propriété intellectuelle que nous supportons.

Autres produits et charges

Ce poste a représenté une charge nette de 0,5 et 1,5 million d'euros au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 respectivement.

Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution

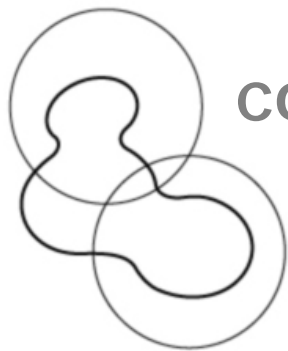
Lorsque des ventes de produits sont effectuées par le partenaire pharmaceutique dans le cadre d'accords de collaboration ou de transition, la Société est amenée à déterminer si le partenaire effectue la vente des produits en tant qu'agent ou principal. La Société a conclu qu'AstraZeneca agit en tant que principal dans le cadre de la production et de la commercialisation de Lumoxiti. En conséquence, le gain ou la perte global(e) reçu ou payée de/à AstraZeneca dans le cadre des activités de commercialisation de Lumoxiti est présenté(e) sur une ligne spécifique du compte de résultat d'Innate Pharma (ce montant n'inclut pas les coûts de recherche et développement qui sont comptabilisés en charges opérationnelles R&D).

La commercialisation de Lumoxiti a démarré le 29 octobre 2018. Dans le contexte du lancement, une charge nette provenant d'accords de distribution de 1,1 million d'euros a été comptabilisée.

Résultat financier

Le résultat financier s'est traduit par une perte de 2,4 millions d'euros en 2018 et de 8 millions d'euros en 2017.

Notre politique de placement privilégie l'absence de risque en capital ainsi que, dans la mesure du possible, une performance minimum garantie. Par conséquent, cela s'applique préférentiellement aux instruments ne présentant pas de risque sur le principal et, dans la mesure du possible, garantissant une performance minimale. Pour les instruments dont l'évaluation peut être affectée par certains événements, la Société a veillé à ce qu'aucun événement de ce type ne se soit produit à la date de clôture des états financiers consolidés. Le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants était de 116,1 millions d'euros et 167,5 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2017 et 2018.



La Société disposait également de 60,5 millions d'euros et 35,2 millions d'euros d'actifs financiers immobilisés au 31 décembre 2017 et 2018 respectivement. Cette hausse résulte des encaissements relatifs aux accords signés en octobre 2018 avec AstraZeneca.

Impôts sur les sociétés

Pour la première fois, le résultat fiscal de la Société était positif pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. L'impôt à payer au titre de cet exercice s'élevait à 301 milliers d'euros suite à l'application régime des plus-values liés aux revenus de propriété intellectuelle (taux d'imposition réduit à 15%). Au cours de l'exercice 2017, la Société a finalement conclu que ce régime ne lui était pas applicable et a comptabilisé une charge d'impôt complémentaire pour un montant de 368 milliers d'euros, soit la différence entre le taux standard de 33,33% et le taux de 15%.

Par ailleurs, suite à l'application d'IFR15 la Société a comptabilisé des impôts différés à hauteur de 1,6 million d'euros au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice 2018, la Société a opté pour le mécanisme du carry back (également appelé report en arrière des déficits). Ce mécanisme comptable et fiscal qui consiste à reporter le déficit d'une entreprise sur les bénéficiaires de ses trois années antérieures (maximum) fait naître une créance sur l'Etat (0,3 million d'euros), c'est-à-dire un crédit d'impôt.

Conformément aux normes IFRS, le crédit d'impôt recherche est classé dans les « autres revenus » et non pas dans « Impôts sur les sociétés ».

Formation du résultat net par action

Le résultat net par action représente une perte de 0,89 euro par action pour l'exercice 2017 et un gain de 0,05 euro par action pour l'exercice 2018.

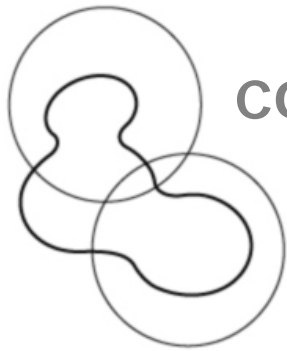
Éléments de bilan

Au 31 décembre 2018, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 202,7 millions d'euros contre 176,6 millions d'euros au 31 décembre 2017. La trésorerie nette à la même date s'élevait à 166,2 millions d'euros (114,8 millions d'euros au 31 décembre 2017). La trésorerie nette représente la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants diminués des dettes financières courantes. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'incluent pas le crédit d'impôt recherche 2018 qui devrait être encaissé au cours du troisième trimestre 2019 (13,5 millions d'euros) ni certaines créances sur AstraZeneca résultant des accords signés en octobre 2018 (voir ci-dessous).

Depuis sa création en 1999, la Société a été financée par son activité de « out-licensing » (principalement en relation avec les accords signés avec Novo Nordisk A/S, Bristol-Myers Squibb et AstraZeneca) et par l'émission d'actions nouvelles. La Société a également généré de la trésorerie par le financement public de dépenses de recherche et des financements reçus de BPI France (ex-Oséo) sous forme d'avances remboursables non porteuses d'intérêt et de Prêt à Taux Zéro Innovation (PTZI). Au 31 décembre 2018, le montant restant dû au titre de ces avances remboursables et prêts à taux zéro s'élève à 0,8 millions d'euros, comptabilisé en passifs financiers courants pour 0,3 millions d'euros et non courants pour 0,5 millions d'euros.

Les autres éléments clés du bilan au 31 décembre 2018 sont :

- Un produit constaté d'avance de 150,2 millions d'euros (dont 68,1 millions d'euros comptabilisés en 'Produits constatés d'avance – non courant') et des dettes sur collaboration de 31,7 millions d'euros (dont 10,7 millions d'euros comptabilisées en



'Dettes sur collaboration – non courant') correspondant à la partie du paiement initial reçu d'AstraZeneca non encore reconnue en résultat ou utilisée dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca.

- Des immobilisations incorporelles d'une valeur nette comptable de 84,5 millions d'euros, correspondant principalement aux droits et licences relatifs à l'acquisition des programmes monalizumab, anti-CD39, anti-C5aR et Lumoxiti.
- Une créance de 108,0 millions d'euros et une dette de 44,0 millions d'euros sur/envers AstraZeneca dans le cadre des accords signés en octobre 2018 (ces créances et ces dettes ayant été encaissées et payées en janvier 2019).
- Une dette de 13,0 millions d'euros envers Novo Nordisk A/S qui est éligible à un complément de prix relatif à monalizumab suite à la levée d'option par AstraZeneca (cette dette a été payée en février 2019).
- Une créance de 13,5 millions d'euros sur l'Etat français au titre du crédit d'impôt recherche pour l'année 2018.
- Des capitaux propres s'élevant à 167,2 millions d'euros, incluant le bénéfice de 3,0 millions d'euros relatif à l'exercice 2018.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie nets générés au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 52,9 millions d'euros, à comparer aux flux de trésorerie nets consommés au cours de l'exercice 2017 qui s'élevaient à 76,5 millions d'euros. Les flux de trésorerie utilisés durant l'exercice proviennent essentiellement :

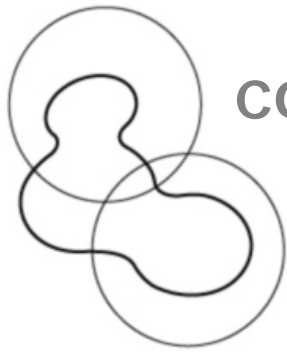
- Des flux opérationnels consommés pour un montant de 32,5 millions d'euros :
 - résultant principalement des activités de recherche et développement et des charges de personnel (72,8 millions d'euros),
 - partiellement compensés par l'encaissement d'une partie des montants dus par AstraZeneca dans le cadre des accords signés en octobre 2018 (40,3 millions d'euros),
- Des flux d'investissement générés pour 24,3 millions d'euros, résultant principalement de la vente d'instruments financiers dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la Société,
- Des flux de financement générés pour 61,2 millions d'euros, résultant principalement de l'acquisition par AstraZeneca de 9,8% du capital de la Société (62,6 millions d'euros).

Facteurs de risque

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés au paragraphe 1.9 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 28 avril 2018.

Document de référence

La Société compte déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un document de référence ainsi qu'un rapport financier pour 2018. Ces documents devraient être mis à la disposition du public au deuxième trimestre 2019.



Traitement comptable de l'accord avec AstraZeneca

Exercice de l'option monalizumab

La Société a conclu un accord de co-développement et de commercialisation avec AstraZeneca pour monalizumab en avril 2015. La Société a reçu un versement initial, non-remboursable, de 250 millions de dollars le 30 juin 2015 et un versement complémentaire de 100 millions de dollars le 28 janvier 2019 suite à la levée de l'option, prévue dans l'accord initial.

Impact Compte de résultat : Ces montants sont reconnus en chiffre d'affaires dans le compte de résultat sur la base de l'avancement des travaux que la Société s'est engagée à réaliser dans le cadre de l'accord. Il s'agit d'éléments sans impact sur la trésorerie. A partir d'octobre 2018, la base de reconnaissance est de 350 millions de dollars (diminuée des paiements que la Société s'attend à effectuer en faveur d'AstraZeneca au titre du co-financement des travaux de développement) vs 250 millions de dollars précédemment.

Impact Bilan : Le montant non reconnu en chiffre d'affaires à la date de clôture est comptabilisé au bilan en tant que produit constaté d'avance et en dette sur collaboration pour les montants sur lesquels la Société s'est engagée à investir dans le développement.

Accord d'option IPH5201

La Société a encaissé un paiement initial, non-remboursable, de 50 millions de dollars USD (dont 26 millions de dollars encaissés en octobre 2018 et 24 millions de dollars encaissés en janvier 2019).

Impact Compte de résultat : Ce montant est reconnu en chiffre d'affaires dans le compte de résultat sur la base de l'avancement des coûts que la Société s'est engagée à exposer dans le cadre de l'accord.

Impact Bilan : Le montant non reconnu en chiffre d'affaires à la date de clôture est comptabilisé au bilan en tant que produit constaté d'avance.

Accord d'option pour quatre molécules au stade préclinique

La Société a encaissé un paiement initial non remboursable de 20 millions de dollars USD en octobre 2018, correspondant à quatre options de licence pour quatre molécules.

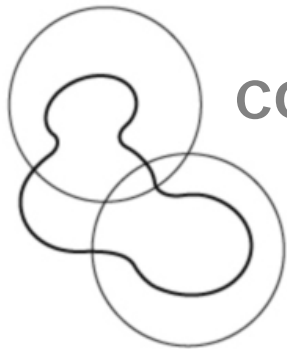
Impact Compte de résultat : Chaque montant de 5 millions de dollars USD correspondant aux quatre molécules sera reconnu en chiffre d'affaires au compte de résultat suite à la décision d'AstraZeneca d'exercer ou pas les options.

Impact Bilan : Ce montant de 20 millions de dollars est comptabilisé au bilan en tant que produit constaté d'avance.

Accord de licence Lumoxiti

La Société a acquis, auprès d'AstraZeneca, les droits commerciaux aux Etats-Unis et en Europe de Lumoxiti pour un paiement initial de 50 millions de dollars.

Impact Compte de résultat : L'accord prévoit une période de transition durant laquelle AstraZeneca continue à gérer l'ensemble des opérations de commercialisation aux Etats-Unis jusqu'à mi-2020 au plus tard. Innate remboursera à AstraZeneca l'ensemble des coûts encourus, à l'exception de l'exercice 2019 pour lequel un mécanisme de partage des coûts s'applique. Le résultat net des opérations de distribution de Lumoxiti est présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat durant la période de transition jusqu'à ce qu'Innate Pharma



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

assure l'ensemble de la commercialisation. Les coûts de R&D sont comptabilisés en charges opérationnelles dans la ligne R&D.

Impact Bilan : Dans le cadre de l'accord de licence signé avec AstraZeneca pour l'acquisition des droits de Lumoxiti, la Société a comptabilisé un actif incorporel d'un montant de 30,5 millions d'euros. Ce montant correspond au paiement initial prévu au contrat (50 millions de dollars USD, ou 43,5 millions d'euros), payé à AstraZeneca en janvier 2019), diminué de 15 millions de dollars USD (13 millions d'euros) correspondant au montant maximum pris en charge pas AZ dans le cadre du mécanisme de co-financement des coûts de R&D et commerciaux pour l'année 2019. Conformément à cet accord, AstraZeneca facturera à Innate Pharma pendant la phase de transition les coûts de développement, de production et de commercialisation. L'actif est amorti à compter du 1er novembre 2018 jusqu'au 31 juillet 2031 (date de fin de protection des brevets de substance, sans prise en compte d'une quelconque extension ou de brevets additionnels).

Investissement d'AstraZeneca au capital d'Innate Pharma

La Société a encaissé un paiement de 62,6 millions d'euros en octobre 2018 consécutivement à l'acquisition, par AstraZeneca, de 9,8% du capital d'Innate par le biais de l'émission de 6 260 500 actions nouvelles, émises au prix de 10€/action.

Impact Bilan : Le paiement de 62,6 millions d'euros consécutif à cette acquisition a été comptabilisé en Trésorerie.